



Information supplémentaire sur sur les fonds propres réglementaires

**Pour la période close
le 30 avril 2017**

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :
John Ferren, premier vice-président, premier vice-président, Relations avec les investisseurs (416) 980-2088
Jason Patchett, premier directeur, Relations avec les investisseurs (416) 980-8691

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – TABLE DES MATIÈRES

Ce document n'est pas audité et doit être lu avec notre rapport trimestriel aux actionnaires et notre communiqué de presse pour le deuxième trimestre de 2017 et notre rapport annuel de 2016 (comprenant les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion). D'autres renseignements peuvent être obtenus dans le cadre de nos présentations trimestrielles aux investisseurs, ainsi que de la webdiffusion audio sur les résultats trimestriels. Toute l'information financière pertinente présentée dans le présent document a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et tous les montants sont libellés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

TABLEAUX LIÉS À L'ACCORD DE BÂLE

Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	1	Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de détail	17
Rapprochement des fonds propres (méthode tout compris) et du bilan réglementaire consolidé	3	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – pertes	21
Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode transitoire)	4	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – essais à rebours	22
Modifications aux fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	5	Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée par secteur d'activité	23
Ratio de levier selon Bâle III	6	Exposition en cas de défaut (ECD) en vertu de l'approche standard	24
Actif pondéré en fonction du risque (APR) – Bâle III (méthode tout compris)	7	Expositions couvertes par des cautionnements et des dérivés de crédit	25
Variations de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires – Bâle III (méthode tout compris)	8	Expositions titrisées en tant qu'établissement cédant	25
Exposition au risque de crédit (exposition en cas de défaut)	9	Expositions liées aux fonds multicédants soutenus par les banques	26
Exposition au risque de crédit – concentration géographique	10	Expositions totales liées à la titrisation (approche NI)	26
Exposition au risque de crédit – profil des échéances	11	Expositions liées à la titrisation – Actif pondéré en fonction du risque et imputations aux fonds propres (Approche NI)	27
Risque de crédit associé aux dérivés	12	Glossaire – Bâle	29
Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (méthode de notation du risque)	13		

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹)

(en millions de dollars)		T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15
Ligne ²										
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves										
1	Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	8 574	A+B	8 351	8 096	7 879	7 864	7 861	7 889	7 879
2	Résultats non distribués	15 011	C	14 483	13 584	13 145	12 197	11 785	11 433	10 590
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	1 083	D	698	790	509	522	1 124	1 038	871
5	Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	114	E	108	113	101	97	109	94	86
6	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	24 782		23 640	22 583	21 634	20 680	20 879	19 964	18 789
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires										
7	Ajustements de valeurs prudentiels	60	Voir la note 4	67	69	68	63	59	50	56
8	Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	1 468	F+G+H	1 444	1 461	1 449	1 785	1 887	1 824	1 826
9	Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	1 304	I+J+AL	1 277	1 258	1 214	1 166	1 149	1 080	1 039
10	Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	71	K	66	70	56	99	117	62	60
11	Réserve de couverture des flux de trésorerie	46	L	38	23	26	18	15	22	16
12	Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	242	Voir la note 4	301	283	256	193	213	121	73
14	Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC	44	M+AK	62	102	101	72	109	81	71
15	Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	191	N+O	287	156	115	110	124	385	234
16	Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du capital libéré au bilan)	-	Voir la note 4	5	13	4	9	9	-	1
19	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, nettes des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	P+Q	-	-	-	-	-	-	-
22	Montant dépassant le seuil de 15 %	-		-	-	-	-	-	-	-
23	dont : participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	-	R+S	-	-	-	-	-	-	-
25	dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	-	T	-	-	-	-	-	-	-
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	3 426		3 547	3 435	3 289	3 515	3 682	3 625	3 376
29	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	21 356		20 093	19 148	18 345	17 165	17 197	16 829	15 866
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments										
30	Autres instruments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁵	1 000		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
31	dont : instruments désignés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables	1 000	U	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
33	Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de première catégorie	1 253	V + Voir la note 6	1 253	1 504	1 504	1 504	1 504	1 679	1 674
34	Autres éléments de fonds propres de première catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	15	W	14	14	13	13	15	12	11
36	Autres éléments de fonds propres de première catégorie avant ajustements réglementaires	2 268		2 267	2 518	2 517	2 517	2 519	2 691	2 685
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : ajustements réglementaires										
41	Autres déductions des fonds propres de première catégorie indiquées par le BSIF	-		-	-	-	-	-	-	-
41b	dont : ajustements de l'évaluation des positions moins liquides	-		-	-	-	-	-	-	-
43	Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de première catégorie	-		-						
44	Autres éléments de fonds propres de première catégorie	2 268		2 267	2 518	2 517	2 517	2 519	2 691	2 685
45	Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	23 624		22 360	21 666	20 862	19 682	19 716	19 520	18 551
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions										
46	Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁷	1 982	X	1 975	2 001	2 005	1 986	1 991	1 000	972
47	Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres	1 279	Y	1 287	1 323	1 354	1 327	1 351	2 828	2 831
48	Instruments de fonds propres de deuxième catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et autres éléments de fonds propres de première catégorie non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	19	Z	18	19	18	17	19	16	15
50	Provisions collectives	73	AA+AB	70	74	72	71	76	70	87
51	Fonds propres de deuxième catégorie avant ajustements réglementaires	3 353		3 350	3 417	3 449	3 401	3 437	3 914	3 889
57	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de deuxième catégorie	-		-						
58	Fonds propres de deuxième catégorie	3 353		3 350	3 417	3 449	3 401	3 437	3 914	3 889
59	Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	26 977		25 710	25 083	24 311	23 083	23 153	23 434	22 484
60	Total de l'actif pondéré en fonction du risque	s. o.		s. o.						
60a	APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ⁸	175 431		169 350	168 996	168 077	165 419	162 583	156 107	153 889
60b	APR aux fins des fonds propres de première catégorie ⁸	175 431		169 575	169 322	168 407	165 746	162 899	156 401	154 176
60c	APR aux fins du total des fonds propres ⁸	175 431		169 755	169 601	168 690	166 027	163 169	156 652	154 422

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.



RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹) (suite)

(en millions de dollars)

Ligne ²

Ratios de fonds propres

	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15
	Renvois ³								
61	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	12,2 %	11,9 %	11,3 %	10,9 %	10,4 %	10,6 %	10,8 %	10,8 %
62	Fonds propres de première catégorie (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	13,5 %	13,2 %	12,8 %	12,4 %	11,9 %	12,1 %	12,5 %	12,6 %
63	Total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	15,4 %	15,2 %	14,8 %	14,4 %	13,9 %	14,2 %	15,0 %	15,3 %
64	Réserve (exigence minimale des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale (BISM) plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale (BISN), en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	7,0 %	7,0 %
65	dont : réserve de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
66	dont : exigences relatives à la réserve anticyclique propre à la Banque	0,0 %	0,0 %	s. o.					
67a	dont : réserve applicable aux BISN	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	s. o.	s. o.	s. o.
68	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	12,2 %	11,9 %	11,3 %	10,9 %	10,4 %	10,6 %	10,8 %	10,8 %
	Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISN, le cas échéant)								
69	Ratio cible tout compris de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
70	Ratio cible tout compris de fonds propres de première catégorie	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %
71	Ratio cible tout compris du total des fonds propres	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %
	Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)								
72	Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières	453	409	348	368	425	432	406	429
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	828	806	814	828	1 463	1 521	1 520	1 548
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	912	894	978	981	892	841	783	791
	Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie								
76	Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	73	70	74	72	71	76	70	68
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche standard	73	70	74	72	71	76	70	68
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-	-	-	-	-	-	-	19
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche fondée sur les notations internes	-	-	-	-	-	-	-	19
	Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)								
80	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires qui seront éliminés progressivement	s. o.							
81	Montants exclus des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	s. o.							
82	Plafond en vigueur sur les autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement	1 253	1 253	1 504	1 504	1 504	1 504	1 754	1 754
83	Montants exclus des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	376	392	158	167	165	173	-	-
84	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement	2 253	2 253	2 704	2 704	2 704	2 704	3 154	3 154
85	Montants exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-	-	-	-

1 « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Le BSIF a prescrit à toutes les institutions d'atteindre un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires cible de 7 %, ce qui comprend le ratio minimal tout compris de 2019 et une réserve de conservation des fonds propres. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2014, les ratios cibles tout compris pour le ratio des fonds propres de première catégorie et le ratio du total des fonds propres étaient de respectivement 8,5 % et 10,5 %. Compte tenu de l'exigence additionnelle de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 1 % applicable aux BISN, les cibles sont de 8 %, de 9,5 % et de 11,5 % à compter de janvier 2016.

2 Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III » du BSIF, conformément aux calculs prévus par la méthode tout compris de Bâle III.

3 Renvois au bilan consolidé, se reporter aux pages 3 et 4.

4 Non comptabilisé au bilan consolidé.

5 Comprendent les actions privilégiées non-cumulatives de catégorie A, séries 39, 41 et 43 (en circulation le T2/15) qui sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres.

6 Comprendent les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A et les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets de catégorie 1). L'adoption des dispositions de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, a obligé la CIBC à déconsolider CIBC Capital Trust, ce qui a entraîné l'exclusion des valeurs mobilières de Capital Trust émises par CIBC Capital Trust du bilan consolidé, et à comptabiliser les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à CIBC Capital Trust dans le poste Dépôts – entreprises et gouvernements.

7 Comprendent les débetures échéant le 28 octobre 2024 et le 26 janvier 2026 qui sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

8 Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les rajustements de l'évaluation du crédit (REC), le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction des différents APR, avant tout ajustement relative au plancher de fonds propres, à compter du troisième trimestre de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit. L'APR du T2/17 comprend un ajustement relatif au plancher de fonds propres. Voir la page 7 pour de plus amples renseignements.

9 Instruments synthétiques qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé.

s. o. Sans objet.



RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ ¹

(en millions de dollars)

	T2/17				Dont	Renvois au tableau des fonds propres ³
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ²		Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire		
		Déconsolidation	Mise en équivalence			
Actif						
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 615	-	-	3 615		
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	10 788	-	-	10 788		
Valeurs mobilières	96 069	(228)	-	95 841		
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires					-	AF
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires					95	AG
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières					95 746	
Autres valeurs mobilières						
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	6 694	-	-	6 694		
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	37 148	-	-	37 148		
Prêts	323 568	-	-	323 568		
Provisions pour pertes sur créances	(1 639)	-	-	(1 639)		
Provision collective comprise dans les fonds propres de deuxième catégorie					(73)	AA
Excédent de l'encours des provisions pour pertes attendues compris dans les fonds propres de deuxième catégorie					-	AB
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires					(1 566)	
Dérivés	25 612	-	-	25 612		
Engagements de clients en vertu d'acceptations	8 823	-	-	8 823		
Terrains, bâtiments et matériel	1 796	-	-	1 796		
Goodwill	1 549	-	-	1 549		F
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	1 454	-	-	1 454		I
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	735	-	449	1 184		
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)					-	P
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)					-	R
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires					380	AD
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées au goodwill					10	G
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées aux immobilisations incorporelles					5	AL
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières					132	
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)					-	Q
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)					-	S
Participation dans des filiales déconsolidées ne dépassant pas les seuils réglementaires					448	AE
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires					201	AJ
Participations non significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières					8	
Actifs d'impôt différé	703	-	-	703		
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires					71	K
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)					-	T
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires ne dépassant pas les seuils réglementaires					912	AC
Passifs d'impôt différé liés au goodwill					(91)	H
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles					(155)	J
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets des régimes de retraite à prestations définies					(34)	O
Autres actifs						
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	225	-	-	225		N
Divers	11 451	(101)	-	11 350		
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires					5	AI
Divers					11 345	
Total de l'actif	528 591	(329)	449	528 711		

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ ¹ (suite)

(en millions de dollars)

Passifs

	T2/17			Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Dont	Renvois au tableau des fonds propres ³
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ² Déconsolidation	Mise en équivalence			
Dépôts	413 128	-	-	413 128		
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 093	-	-	13 093		
Garantie au comptant au titre de valeurs prêtées	1 702	-	-	1 702		
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	24 160	-	-	24 160		
Dérivés	24 345	-	-	24 345		
Acceptations	8 825	-	-	8 825		
Passifs d'impôt différé	20	-	-	20		
Autres passifs	14 137	156	(36)	14 257		
Titres secondaires	3 305	-	-	3 305		
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie					1 982	X
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement					1 279	Y
Amortissement des titres secondaires à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie					-	
Titres secondaires exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond					-	
Titres secondaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie					44	
Total du passif	502 715	156	(36)	502 835		
Capitaux propres						
Actions privilégiées	1 000	-	-	1 000		
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie					1 000	U
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement					-	V
Actions privilégiées exclues des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond					-	AH
Actions ordinaires	8 509	-	-	8 509		A
Actions ordinaires – positions de trésorerie					-	
Actions ordinaires					8 509	
Surplus d'apport	65	-	-	65		B
Résultats non distribués	15 011	(485)	485	15 011		C
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC					50	M
Autres résultats non distribués					14 961	
Cumul des autres éléments du résultat global	1 083	-	-	1 083		D
Couvertures de flux de trésorerie					46	L
Profits (pertes) de juste valeur attribuables aux changements survenus à l'égard du risque propre à la CIBC, montant net					(6)	AK
Divers					1 043	
Participations ne donnant pas le contrôle	208	-	-	208		
Part incluse dans le calcul des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires					114	E
Part incluse dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie					15	W
Part incluse dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie					19	Z
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires					60	
Total des capitaux propres	25 876	(485)	485	25 876		
Total du passif et des capitaux propres	528 591	(329)	449	528 711		

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TRANSITOIRE)

(en millions de dollars)

Ligne ¹	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15
29 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	22 141	20 877	20 751	19 910	18 773	18 886	19 147	18 878	18 014
45 Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	24 076	22 809	22 596	21 764	20 506	20 577	20 671	20 416	19 668
59 Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	27 402	26 125	25 949	25 154	23 861	23 964	24 538	24 273	23 591
60 Total de l'actif pondéré en fonction du risque ^{4, 5}	179 346	171 157	173 902	170 333	168 161	168 688	163 867	161 845	154 328
Ratios de fonds propres									
61 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	12,4 %	12,2 %	11,9 %	11,7 %	11,2 %	11,2 %	11,7 %	11,7 %	11,7 %
62 Fonds propres de première catégorie (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	13,4 %	13,3 %	13,0 %	12,8 %	12,2 %	12,2 %	12,6 %	12,6 %	12,7 %
63 Total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	15,3 %	15,3 %	14,9 %	14,8 %	14,2 %	14,2 %	15,0 %	15,0 %	15,3 %

¹ Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III » du BSIF.

² Comprendent nos filiales d'assurances, CIBC Reinsurance Company Limited (CIBC Re) et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée (CIBC vie), lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. CIBC Re fournit des services de réassurance vie et médicale à des compagnies d'assurance canadiennes et à des compagnies de réassurance internationales. CIBC Re est aussi un participant actif du marché nord-américain de la rétrocession. CIBC vie est surtout active dans la souscription directe d'assurance vie, et a fait l'acquisition d'un bloc d'affaires d'activités abandonnées d'un souscripteur canadien. Les contrats d'assurance en vigueur comprennent l'assurance en cas de décès par accident, les frais hospitaliers à la suite d'un accident, des régimes d'assurance revenu en cas d'hospitalisation, des régimes d'assurance en cas d'accident grave, des régimes d'assurance rétablissement en cas d'accident, des produits d'assurance vie temporaire et des produits d'assurance vie et invalidité de créanciers. Au 30 avril 2017, CIBC Re avait des actifs de 208 M\$, des passifs de (80) M\$ et des capitaux propres de 288 M\$, alors que CIBC vie avait des actifs de 121 M\$, des passifs de (76) M\$ et des capitaux propres de 197 M\$.

³ Se reporter aux pages 1 et 2.

⁴ Les exigences minimales relatives au total des fonds propres sont de 14 348 M\$ (13 693 M\$ au premier trimestre de 2017) et sont calculées en multipliant l'APR par 8 %. Elles renvoient aux exigences minimales établies par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre.

⁵ Le total des APR selon la méthode transitoire peut comprendre un rajustement pour plancher de fonds propres.

MODIFICATIONS AUX FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹)

(en millions de dollars)

	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires									
Solde d'ouverture	20 093	19 148	18 345	17 165	17 197	16 829	16 588	15 866	15 033
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres	40	91	48	23	18	20	8	2	7
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	-	-	-	-	(15)	(46)	(2)	-	-
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	-	-	-	-	(50)	(159)	(9)	-	-
Dividendes bruts (déduction)	(518)	(502)	(488)	(487)	(476)	(466)	(454)	(444)	(433)
Actions émises en remplacement de dividendes en espèces (réintégration)	191	170	164	-	-	-	-	-	-
Profit pour le trimestre (attribuable aux actionnaires de la société mère)	1 405	1 402	927	1 435	936	977	776	973	907
Annulation de notre propre écart de taux (net d'impôt)	18	40	(1)	(29)	37	(28)	(10)	(4)	(14)
Variations des autres éléments du résultat global									
Écarts de change	503	(253)	223	86	(632)	402	-	404	(259)
Placements disponibles à la vente	35	(70)	9	40	40	(22)	(86)	9	(52)
Couvertures de flux de trésorerie	8	15	(3)	8	3	(7)	6	2	15
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(158)	219	55	(148)	(11)	(286)	240	221	257
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, nets des passifs d'impôt correspondants)	(51)	(2)	(56)	288	85	(132)	(39)	(236)	(16)
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	59	(18)	(27)	(63)	20	(92)	(48)	(73)	-
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires									
Actifs d'impôt différé qui dépendent de la rentabilité future (à l'exception de ceux qui découlent de différences temporaires)	(5)	4	(14)	43	18	(55)	(2)	-	11
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	96	(131)	(41)	(5)	14	261	(151)	(134)	(5)
Participations significatives dans des institutions financières (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	-	-	-	-	-	-	-	241
Montant dépassant le seuil de 15 %	-	-	-	-	-	-	-	-	188
Ajustements de valeurs prudentiels	7	2	(1)	(5)	(4)	(9)	6	(5)	9
Divers	(7)	(22)	8	(6)	(15)	10	6	7	(23)
Solde de clôture	21 356	20 093	19 148	18 345	17 165	17 197	16 829	16 588	15 866
Autres éléments de fonds propres de première catégorie									
Solde d'ouverture	2 267	2 518	2 517	2 517	2 519	2 691	2 696	2 685	2 738
Émissions d'autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles	-	-	-	-	-	-	-	-	300
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	-	(331)
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	(251)	-	-	-	(173)	-	-	-
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	1	-	1	-	(2)	1	(5)	11	(22)
Solde de clôture	2 268	2 267	2 518	2 517	2 517	2 519	2 691	2 696	2 685
Total des fonds propres de première catégorie	23 624	22 360	21 666	20 862	19 682	19 716	19 520	19 284	18 551
Fonds propres de deuxième catégorie									
Solde d'ouverture	3 350	3 417	3 449	3 401	3 437	3 914	3 889	3 933	4 253
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	-	-	-	-	-	1 000	-	-	-
Rachats d'instruments de fonds propres ²	-	-	-	-	-	(1 500)	-	-	(447)
Ajustements liés à l'amortissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	3	(67)	(32)	48	(36)	23	25	(44)	127
Solde de clôture	3 353	3 350	3 417	3 449	3 401	3 437	3 914	3 889	3 933
Total des fonds propres	26 977	25 710	25 083	24 311	23 083	23 153	23 434	23 173	22 484

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

² En raison de l'application du plafond sur l'inclusion des instruments de fonds propres non admissibles, une tranche de 653 M\$ à 4,1 % d'un montant total de 1,1 G\$, échéant le 30 avril 2020 et rachetée au deuxième trimestre de 2015 n'a pas eu d'incidence sur les fonds propres de deuxième catégorie.

RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

(en millions de dollars)

Ligne ¹

	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15
Expositions au bilan									
1 Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des opérations de financement par titres (OFT) et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)	456 527	442 244	437 179	426 904	411 069	409 667	401 111	394 020	368 210
2 Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres transitoires de première catégorie aux termes de Bâle III	(3 044)	(3 127)	(2 677)	(2 581)	(2 851)	(2 971)	(2 592)	(2 483)	(2 175)
3 Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 et 2)	453 483	439 117	434 502	424 323	408 218	406 696	398 519	391 537	366 035
Expositions sur dérivés									
4 Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	6 452	4 981	6 418	7 065	6 634	7 923	6 225	7 677	6 086
5 Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	16 567	14 549	14 406	14 668	13 964	13 393	13 260	12 187	12 523
6 Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 (Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(4 990)	(5 408)	(5 667)	(5 450)	(5 280)	(6 267)	(4 980)	(4 664)	(5 095)
8 (Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	-	-	216	356	239	397	991	511	24 955
10 (Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	-	-	(22)	(154)	(25)	(169)	(764)	(295)	(24 762)
11 Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)	18 029	14 122	15 351	16 485	15 532	15 277	14 732	15 416	13 707
Expositions sur opérations de financement par titres									
12 Actifs bruts liés aux OFT comptabilisés aux fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	43 842	44 556	33 810	36 460	35 722	34 811	33 334	31 350	41 775
13 (Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14 Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	2 013	1 682	1 772	1 135	860	1 005	1 167	1 100	1 488
15 Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16 Total des expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	45 855	46 238	35 582	37 595	36 582	35 816	34 501	32 450	43 263
Autres expositions hors bilan									
17 Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	218 975	211 165	212 888	208 903	203 249	204 266	198 437	194 778	188 081
18 (Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(163 901)	(154 456)	(152 187)	(149 527)	(146 151)	(145 416)	(142 685)	(139 884)	(136 129)
19 Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	55 074	56 709	60 701	59 376	57 098	58 850	55 752	54 894	51 952
Fonds propres et expositions totales – Méthode transitoire									
20 Fonds propres de première catégorie	24 076	22 809	22 596	21 764	20 506	20 577	20 671	20 416	19 668
21 Total des expositions (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	572 441	556 186	546 136	537 779	517 430	516 639	503 504	494 297	474 957
Ratios de levier – Méthode transitoire									
22 Ratio de levier selon Bâle III	4,2 %	4,1 %	4,1 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,1 %	4,1 %	4,1 %
Méthode tout compris (exigé par le BSIF)									
23 Fonds propres de première catégorie – Méthode tout compris	23 624	22 360	21 666	20 862	19 682	19 716	19 520	19 284	18 551
24 (Ajustements réglementaires)	(3 381)	(3 483)	(3 333)	(3 188)	(3 443)	(3 573)	(3 544)	(3 305)	(2 856)
25 Total des expositions (somme des lignes 21 et 24, moins le montant déclaré à la ligne 2) – Méthode tout compris	572 104	555 830	545 480	537 172	516 838	516 037	502 552	493 475	474 276
26 Ratio de levier – Méthode tout compris	4,1 %	4,0 %	4,0 %	3,9 %	3,8 %	3,8 %	3,9 %	3,9 %	3,9 %

COMPARAISON SOMMAIRE DES ACTIFS COMPTABLES ET DE LA MESURE DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER (MÉTHODE TRANSITOIRE)

(en millions de dollars)

Ligne ¹

	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15
1 Actif consolidé total selon les états financiers publiés	528 591	513 294	501 357	494 490	478 144	479 032	463 309	457 842	439 203
2 Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais qui sortent de la consolidation réglementaire	120	136	129	165	130	132	228	252	285
3 Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure des expositions du ratio de levier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Ajustement pour instruments financiers dérivés	(7 583)	(9 775)	(12 412)	(12 067)	(13 209)	(16 662)	(11 609)	(14 614)	(13 040)
5 Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables)	2 013	1 682	1 772	1 135	860	1 005	1 167	1 100	1 488
6 Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montants en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	55 074	56 709	60 701	59 376	57 098	58 850	55 752	54 894	51 952
7 Autres ajustements	(5 774)	(5 860)	(5 411)	(5 320)	(5 593)	(5 718)	(5 343)	(5 177)	(4 931)
8 Expositions du ratio de levier	572 441	556 186	546 136	537 779	517 430	516 639	503 504	494 297	474 957

¹ Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier de Bâle III » du BSIF.



ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE

(en millions de dollars)

	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15
	APR (méthode tout compris ¹)								
	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ²								
	APR								
Risque de crédit									
Approche standard									
Expositions aux entreprises	3 727	298	3 578	3 645	3 674	3 515	3 952	3 614	3 324
Expositions aux entités souveraines	777	62	621	780	658	627	690	753	679
Expositions aux banques	439	35	442	521	472	438	411	327	283
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 085	167	2 100	2 181	2 144	2 075	2 373	2 213	2 078
Autres expositions associées au commerce de détail	833	67	666	667	647	616	695	649	622
Portefeuille de négociation	152	12	130	123	105	70	67	10	1
	8 013	641	7 537	7 917	7 700	7 341	8 188	7 566	6 987
Approche NI avancée									
Expositions aux entreprises	64 418	5 153	64 074	64 856	65 185	64 496	63 157	58 917	53 858
Expositions aux entités souveraines ³	1 900	152	2 075	2 185	2 245	2 150	2 187	2 081	1 732
Expositions aux banques	3 582	287	3 601	3 526	3 753	3 602	3 950	4 088	4 192
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	13 691	1 095	13 156	12 115	11 497	10 483	10 242	10 477	9 697
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	17 050	1 364	17 432	17 512	17 200	16 839	16 961	16 106	16 033
Autres expositions associées au commerce de détail	8 182	655	7 965	7 813	7 738	7 596	7 334	7 272	7 462
Capitaux propres	699	56	734	705	693	717	726	725	763
Portefeuille de négociation	3 641	291	3 359	3 576	3 387	3 301	3 213	2 930	3 148
Titrisations	1 340	107	1 398	2 218	2 290	1 981	2 108	2 011	2 063
Rajustement en fonction du facteur scalaire	6 860	549	6 818	6 860	6 830	6 660	6 582	6 266	5 782
	121 363	9 709	120 612	121 366	120 818	117 825	116 460	110 873	109 017
Autres APR de crédit	10 893	871	10 322	10 815	11 276	12 539	12 785	12 381	11 923
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC) ⁴	140 269	11 221	138 471	140 098	139 794	137 705	130 820	128 703	121 240
Risque de marché (approche des modèles internes et approche NI)									
Valeur à risque (VAR)	1 005	80	989	881	911	1 346	790	719	896
VAR en situation de crise	2 066	165	2 104	1 623	1 729	2 019	1 978	2 051	2 581
Exigences supplémentaires liées aux risques	3 167	253	2 383	1 624	1 209	1 134	1 295	1 606	2 111
Titrisation et autres	85	7	75	47	86	15	27	32	20
Total du risque de marché	6 323	505	5 551	4 175	3 935	4 514	4 090	4 408	5 608
Risque opérationnel	22 452	1 796	22 081	21 746	21 327	20 202	18 180	18 194	18 073
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC et du plancher de fonds propres ^{4,5}	A 169 044	13 522	166 103	166 019	165 056	162 421	159 703	153 422	144 921
Ajustements liés aux REC ⁴									
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	B 3 655	292	3 247	2 977	3 021	2 998	2 880	2 685	2 030
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	C 3 909	313	3 472	3 303	3 351	3 325	3 196	2 979	2 252
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	D 4 112	329	3 652	3 582	3 634	3 606	3 466	3 230	2 443
Ajustement relatif au plancher de fonds propres ⁵									
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	E 2 732	219	s. o.						
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	F 2 478	198	s. o.						
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	G 2 275	182	s. o.						
Total de l'APR après les ajustements au titre de l'application progressive des REC et du plancher de fonds propres ^{4,5}									
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	A+B+E 175 431	14 033	169 350	168 996	168 077	165 419	162 583	156 107	153 889
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	A+C+F 175 431	14 033	169 575	169 322	168 407	165 746	162 899	156 401	154 176
APR aux fins du total des fonds propres	A+D+G 175 431	14 033	169 755	169 601	168 690	166 027	163 169	156 652	147 364

- « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront repris d'ici 2019. Certaines déductions des fonds propres feront l'objet d'une application progressive à raison de 20 % par année à compter de 2014. L'APR obtenu en appliquant la méthode transitoire n'est pas le même que celui obtenu par la méthode tout compris en raison surtout de la pondération en fonction du risque des montants qui ne sont pas encore déduits des fonds propres aux termes des dispositions transitoires du BSIF.
 - Renvoie aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.
 - Comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.
 - Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les REC, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction des différents APR, avant tout ajustement pour le plancher de fonds propres, à compter du troisième trimestre de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit.
 - Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée pour le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant l'exigence de fonds propres calculée selon Bâle I à celle calculée selon Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les exigences de fonds propres selon Bâle III et le plancher selon Bâle I est ajoutée aux APR.
- s. o. Sans objet.

VARIATIONS DE L'ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE AUX FINS DES FONDS PROPRES DE PREMIÈRE CATÉGORIE SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS ^{1, 2})

(en millions de dollars)

	T2/17 vs. T1/17		T1/17 vs. T4/16		T4/16 vs. T3/16		T3/16 vs. T2/16	
	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ³	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ³	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ³	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ³
Risque de crédit								
Solde au début de la période	141 718	9 074	143 075	8 861	142 815	8 684	140 703	8 653
Taille du portefeuille ⁴	2 906	750	1 151	270	2 604	419	2 942	383
Qualité du portefeuille ⁵	(1 016)	(325)	(425)	(129)	(1 507)	(160)	(542)	(217)
Mises à jour du modèle ⁶	(1 840)	(37)	(51)	-	(169)	-	(33)	-
Méthode et politique ⁷	191	-	586	361	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-	(1 712)	-
Variations des taux de change	1 977	192	(1 224)	(117)	981	63	1 574	88
Divers	(12)	443	(1 394)	(172)	(1 649)	(145)	(117)	(223)
Solde à la fin de la période ⁸	143 924	10 097	141 718	9 074	143 075	8 861	142 815	8 684

	T2/17 vs. T1/17	T1/17 vs. T4/16	T4/16 vs. T3/16	T3/16 vs. T2/16
Risque de marché				
Solde au début de la période	5 551	4 175	3 935	4 514
Variations des niveaux de risque ⁹	849	1 278	347	(564)
Mises à jour du modèle ⁶	(1)	(22)	(46)	-
Méthode et politique	-	-	-	5
Acquisitions et cessions	-	-	-	-
Variations des taux de change	(76)	120	(61)	(20)
Divers	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	6 323	5 551	4 175	3 935

	T2/17 vs. T1/17	T1/17 vs. T4/16	T4/16 vs. T3/16	T3/16 vs. T2/16
Risque opérationnel				
Solde au début de la période	22 081	21 746	21 327	20 202
Variations des niveaux de risque ¹⁰	371	335	419	62
Méthode et politique	-	-	-	1 063
Acquisitions et cessions	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	22 452	22 081	21 746	21 327

1 « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

2 Exclut l'ajustement relatif au plancher de fonds propres.

3 Comprend les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

4 A trait à la hausse/baisse nette des expositions sous-jacentes.

5 A trait aux variations des facteurs d'atténuation des risques de crédit et de la qualité du crédit des emprunteurs / des contreparties.

6 Ont trait aux changements apportés au modèle ou aux paramètres internes.

7 Ont trait aux changements réglementaires touchant l'ensemble du secteur (c.-à-d., Bâle III) ainsi qu'aux changements apportés par la CIBC aux méthodes de calcul des fonds propres liés à ses portefeuilles.

8 Comprend un montant de 3 655 M\$ (3 247 M\$ au premier trimestre de 2017) au titre de l'APR incluant les REC aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires relativement aux dérivés de gré à gré bilatéraux.

9 Ont trait aux variations des positions ouvertes et des données du marché.

10 Ont trait aux variations des pertes et aux changements survenus dans l'environnement de l'entreprise, dans les facteurs liés au contrôle interne et dans les produits.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT (EXPOSITION EN CAS DE DÉFAUT ¹)

(en millions de dollars)

	T2/17		T1/17		T4/16		T3/16		T2/16		T1/16		T4/15		T3/15	
	Approche NI avancée	Approche standard														
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements																
Expositions aux entreprises																
Montants utilisés	74 544	3 362	71 877	3 204	72 807	3 370	72 146	3 126	69 382	3 086	68 379	3 467	64 578	3 190	62 323	3 277
Engagements non utilisés	39 935	147	37 667	135	36 845	145	37 054	86	36 304	86	38 239	135	37 496	112	36 337	140
Transactions assimilées à des mises en pension	72 087	38	65 326	15	53 644	33	51 372	10	49 798	14	35 900	3	31 447	12	26 617	10
Divers – hors bilan	15 688	216	15 706	235	18 350	229	15 175	440	13 336	443	10 585	504	15 694	462	14 978	354
Dérivés de gré à gré	9 885	-	8 245	-	9 001	-	8 180	-	7 870	-	8 257	-	7 481	-	8 489	-
	212 139	3 763	198 921	3 589	190 647	3 777	183 927	3 662	176 690	3 629	161 360	4 109	156 696	3 776	148 744	3 781
Expositions aux entités souveraines																
Montants utilisés	42 224	5 026	41 810	4 759	44 055	4 773	38 454	4 740	36 908	4 498	38 940	5 167	37 498	5 204	36 560	5 243
Engagements non utilisés	5 547	-	4 722	-	4 670	-	4 830	-	4 817	-	4 779	-	4 812	-	4 480	-
Transactions assimilées à des mises en pension	13 268	-	10 439	-	10 020	-	6 522	-	7 588	-	5 699	-	7 410	-	6 059	-
Divers – hors bilan	682	-	693	-	753	-	803	-	759	-	742	-	884	-	735	-
Dérivés de gré à gré	3 677	-	2 951	-	3 581	-	3 893	-	3 855	-	4 559	-	3 666	-	4 365	-
	65 398	5 026	60 615	4 759	63 079	4 773	54 502	4 740	53 927	4 498	54 719	5 167	54 270	5 204	52 199	5 243
Expositions aux banques																
Montants utilisés	10 326	1 776	10 150	1 689	10 715	1 940	13 894	1 847	11 488	1 717	13 081	1 778	12 889	1 374	12 991	1 277
Engagements non utilisés	1 040	-	1 089	-	1 011	-	1 036	-	889	-	1 002	-	877	-	828	-
Transactions assimilées à des mises en pension	22 296	-	24 008	-	22 720	-	22 386	-	22 741	-	30 807	-	33 800	-	37 011	-
Divers – hors bilan	64 972	-	61 464	-	62 107	-	59 315	-	59 184	-	58 833	-	61 022	-	68 321	-
Dérivés de gré à gré	7 603	219	6 053	160	6 005	167	5 900	211	5 304	56	5 759	168	5 153	26	4 895	14
	106 237	1 995	102 764	1 849	102 558	2 107	102 531	2 058	99 606	1 773	109 482	1 946	113 741	1 400	124 046	1 291
Expositions brutes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	383 774	10 784	362 300	10 197	356 284	10 657	340 960	10 460	330 223	9 900	325 561	11 222	324 707	10 380	324 989	10 315
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	95 043	-	88 596	-	76 263	-	71 017	-	71 646	-	62 423	-	64 407	-	60 966	-
Expositions nettes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	288 731	10 784	273 704	10 197	280 021	10 657	269 943	10 460	258 577	9 900	263 138	11 222	260 300	10 380	264 023	10 315
Portefeuilles de détail																
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier																
Montants utilisés	211 790	2 696	206 740	2 556	201 580	2 645	195 464	2 579	189 218	2 474	185 953	2 802	182 779	2 602	178 772	2 609
Engagements non utilisés	19 543	-	17 926	-	18 375	-	24 050	-	22 743	-	21 176	-	21 396	-	21 015	-
	231 333	2 696	224 666	2 556	219 955	2 645	219 514	2 579	211 961	2 474	207 129	2 802	204 175	2 602	199 787	2 609
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles																
Montants utilisés	21 578	-	21 504	-	21 597	-	21 139	-	20 661	-	20 596	-	20 435	-	20 099	-
Engagements non utilisés	46 623	-	48 231	-	47 140	-	46 897	-	46 545	-	45 956	-	44 983	-	44 772	-
Divers – hors bilan	302	-	258	-	319	-	308	-	281	-	265	-	304	-	303	-
	68 503	-	69 993	-	69 056	-	68 334	-	67 487	-	66 817	-	65 722	-	65 174	-
Autres expositions associées au commerce de détail																
Montants utilisés	10 117	851	9 762	797	9 671	794	9 616	766	9 490	726	9 221	813	9 268	762	9 361	751
Engagements non utilisés	2 088	27	2 073	25	2 026	26	1 999	26	1 975	25	1 910	27	1 888	26	1 839	26
Divers – hors bilan	34	-	36	-	32	-	32	-	32	-	38	-	36	-	36	-
	12 239	878	11 871	822	11 729	820	11 647	792	11 497	751	11 169	840	11 192	788	11 236	777
Total des portefeuilles de détail	312 075	3 574	306 530	3 378	300 740	3 465	299 495	3 371	290 945	3 225	285 115	3 642	281 089	3 390	276 197	3 386
Expositions liées aux titrisations	12 546	-	13 001	-	18 863	-	18 748	-	17 577	-	18 868	-	15 876	-	15 937	-
Expositions brutes au risque de crédit	708 395	14 358	681 831	13 575	675 887	14 122	659 203	13 831	638 745	13 125	629 544	14 864	621 672	13 770	617 123	13 701
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	95 043	-	88 596	-	76 263	-	71 017	-	71 646	-	62 423	-	64 407	-	60 966	-
Expositions nettes au risque de crédit	613 352	14 358	593 235	13 575	599 624	14 122	588 186	13 831	567 099	13 125	567 121	14 864	557 265	13 770	556 157	13 701

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

RISQUE DE CRÉDIT – CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE ¹

(en millions de dollars)

	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15
Entreprises et gouvernements									
Canada									
Montants utilisés	75 259	72 212	75 116	74 422	70 482	70 148	63 894	58 604	55 082
Engagements non utilisés	36 021	33 465	32 082	32 578	31 863	32 279	32 085	30 871	30 930
Transactions assimilées à des mises en pension	8 244	7 748	7 497	4 336	4 430	5 369	3 227	3 497	4 823
Divers – hors bilan	55 082	54 291	54 925	49 518	46 711	44 658	51 269	54 703	55 576
Dérivés de gré à gré	11 394	7 973	8 887	8 722	8 424	10 610	9 050	10 870	8 030
	186 000	175 689	178 507	169 576	161 910	163 064	159 525	158 545	154 441
États-Unis									
Montants utilisés	40 900	39 201	38 792	37 999	35 069	38 836	41 846	43 365	28 392
Engagements non utilisés	7 403	7 360	7 923	7 937	7 556	8 355	7 589	7 407	7 633
Transactions assimilées à des mises en pension	2 299	2 253	1 675	4 181	3 342	4 007	4 323	4 562	3 614
Divers – hors bilan	18 819	19 294	21 077	20 510	19 007	20 097	20 541	23 303	20 028
Dérivés de gré à gré	4 364	4 055	3 885	3 077	2 649	2 352	2 386	2 226	2 271
	73 785	72 163	73 352	73 704	67 623	73 647	76 685	80 863	61 938
Europe									
Montants utilisés	3 623	4 189	5 244	4 602	4 497	5 119	3 882	4 099	3 799
Engagements non utilisés	2 085	1 791	1 725	1 661	1 674	2 539	2 587	2 531	2 066
Transactions assimilées à des mises en pension	1 232	781	460	572	485	451	496	478	575
Divers – hors bilan	6 892	3 715	4 717	4 761	7 052	4 855	5 082	5 553	7 291
Dérivés de gré à gré	3 502	3 427	3 687	3 726	3 694	4 007	3 642	3 127	3 030
	17 334	13 903	15 833	15 322	17 402	16 971	15 689	15 788	16 761
Autres pays									
Montants utilisés	7 312	8 335	8 425	7 471	7 730	6 297	5 343	5 806	5 087
Engagements non utilisés	1 013	862	796	744	917	847	924	836	1 030
Transactions assimilées à des mises en pension	833	395	489	174	224	156	204	184	190
Divers – hors bilan	549	563	491	504	509	550	708	475	574
Dérivés de gré à gré	1 905	1 794	2 128	2 448	2 262	1 606	1 222	1 526	1 178
	11 612	11 949	12 329	11 341	11 642	9 456	8 401	8 827	8 059
	288 731	273 704	280 021	269 943	258 577	263 138	260 300	264 023	241 199

¹ Ce tableau présente les renseignements relatifs à nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée. La quasi-totalité de nos expositions liées au portefeuille de détail en vertu de l'approche NI avancée sont au Canada. Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

RISQUE DE CRÉDIT – PROFIL DES ÉCHÉANCES ¹

(en millions de dollars)

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Expositions aux entreprises

Moins de 1 an ²

1 an à 3 ans

3 ans à 5 ans

Plus de 5 ans

Expositions aux entités souveraines

Moins de 1 an ²

1 an à 3 ans

3 ans à 5 ans

Plus de 5 ans

Expositions aux banques

Moins de 1 an ²

1 an à 3 ans

3 ans à 5 ans

Plus de 5 ans

Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Portefeuilles de détail

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Moins de 1 an ²

1 an à 3 ans

3 ans à 5 ans

Plus de 5 ans

Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles

Moins de 1 an ²

Autres expositions associées au commerce de détail

Moins de 1 an ²

1 an à 3 ans

3 ans à 5 ans

Plus de 5 ans

Total des portefeuilles de détail

Total des expositions au risque de crédit

	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements									
Expositions aux entreprises									
Moins de 1 an ²	60 057	56 518	57 633	55 488	50 532	47 050	47 455	48 044	45 367
1 an à 3 ans	50 961	47 897	46 676	44 333	42 794	43 718	41 773	39 223	36 976
3 ans à 5 ans	34 822	34 003	36 411	36 344	36 729	37 930	36 547	35 775	35 217
Plus de 5 ans	2 169	1 957	2 108	1 638	1 272	1 447	1 454	1 210	989
	148 009	140 375	142 828	137 803	131 327	130 145	127 229	124 252	118 549
Expositions aux entités souveraines									
Moins de 1 an ²	14 516	15 532	15 277	14 571	13 966	15 493	20 291	29 199	18 566
1 an à 3 ans	19 695	17 024	16 886	15 951	15 129	16 780	15 559	10 932	6 692
3 ans à 5 ans	16 883	16 819	20 131	16 302	16 196	15 175	9 802	4 719	5 435
Plus de 5 ans	1 871	1 344	1 504	1 581	1 545	1 939	1 607	1 564	673
	52 965	50 719	53 798	48 405	46 836	49 387	47 259	46 414	31 366
Expositions aux banques									
Moins de 1 an ²	72 948	68 075	69 199	67 043	67 425	69 690	72 018	79 922	78 454
1 an à 3 ans	12 768	10 212	9 042	8 787	10 504	11 174	9 414	9 442	9 430
3 ans à 5 ans	1 573	4 008	4 627	7 396	1 573	1 710	3 354	2 997	1 940
Plus de 5 ans	468	315	527	509	912	1 032	1 026	996	1 460
	87 757	82 610	83 395	83 735	80 414	83 606	85 812	93 357	91 284
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	288 731	273 704	280 021	269 943	258 577	263 138	260 300	264 023	241 199
Portefeuilles de détail									
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier									
Moins de 1 an ²	70 478	68 450	69 027	75 233	75 821	76 395	80 552	79 913	78 995
1 an à 3 ans	93 231	84 631	78 550	71 028	62 362	57 985	54 158	55 112	57 629
3 ans à 5 ans	66 324	70 175	70 880	71 746	72 266	71 271	68 117	63 600	60 341
Plus de 5 ans	1 300	1 410	1 498	1 507	1 512	1 478	1 348	1 162	1 197
	231 333	224 666	219 955	219 514	211 961	207 129	204 175	199 787	198 162
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles									
Moins de 1 an ²	68 503	69 993	69 056	68 334	67 487	66 817	65 722	65 174	66 672
	68 503	69 993	69 056	68 334	67 487	66 817	65 722	65 174	66 672
Autres expositions associées au commerce de détail									
Moins de 1 an ²	11 501	11 274	11 242	11 204	11 092	10 785	10 813	10 804	10 344
1 an à 3 ans	186	185	180	210	210	211	214	271	301
3 ans à 5 ans	176	148	130	116	109	104	108	108	109
Plus de 5 ans	376	264	177	117	86	69	57	53	55
	12 239	11 871	11 729	11 647	11 497	11 169	11 192	11 236	10 809
Total des portefeuilles de détail	312 075	306 530	300 740	299 495	290 945	285 115	281 089	276 197	275 643
Total des expositions au risque de crédit	600 806	580 234	580 761	569 438	549 522	548 253	541 389	540 220	516 842

¹ Exclut les expositions liées aux titrisations.

² Les emprunts à vue sont inclus dans la catégorie « Moins de 1 an ».

RISQUE DE CRÉDIT ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS

(en millions de dollars)

	T2/17			T2/17 T1/17 T4/16 T3/16 T2/16 T1/16 T4/15 T3/15 T2/15										
	Coût de remplacement actuel			Montant pondéré en fonction du risque										
	Négociation	GAP	Total	Montant de l'équivalent crédit ¹										
Dérivés de taux d'intérêt														
Dérivés de gré à gré														
Contrats de garantie de taux d'intérêt	15	1	16	34	2	6	2	22	14	-	8	28	10	
Swaps	8 596	724	9 320	5 034	759	741	915	1 100	926	1 013	884	851	758	
Options achetées	159	3	162	49	20	14	13	21	20	15	26	16	18	
	8 770	728	9 498	5 117	781	761	930	1 143	960	1 028	918	895	786	
Dérivés négociés en Bourse	-	-	-	71	2	1	2	1	1	2	3	2	1	
Total des dérivés de taux d'intérêt	8 770	728	9 498	5 188	783	762	932	1 144	961	1 030	921	897	787	
Dérivés de change														
Dérivés de gré à gré														
Contrats à terme de gré à gré	3 336	64	3 400	3 683	869	839	900	732	874	911	668	814	637	
Swaps	5 761	2 594	8 355	4 422	775	653	673	653	603	653	656	600	478	
Options achetées	226	-	226	374	126	104	123	144	217	222	173	230	158	
	9 323	2 658	11 981	8 479	1 770	1 596	1 696	1 529	1 694	1 786	1 497	1 644	1 273	
Dérivés de crédit														
Dérivés de gré à gré														
Swaps sur défaillance – protection souscrite	147	-	147	83	4	4	7	8	9	12	14	18	44	
Swaps sur défaillance – protection vendue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	
	147	-	147	83	4	4	7	8	9	12	14	18	53	
Dérivés sur actions														
Dérivés de gré à gré	1 168	-	1 168	2 604	540	445	379	300	306	254	254	235	201	
Dérivés négociés en Bourse	1 305	-	1 305	2 322	70	44	49	45	45	32	36	14	17	
	2 473	-	2 473	4 926	610	489	428	345	351	286	290	249	218	
Dérivés sur métaux précieux														
Dérivés de gré à gré	36	-	36	40	20	28	17	15	10	6	6	7	7	
Dérivés négociés en Bourse	80	-	80	14	1	1	-	-	5	3	8	2	-	
	116	-	116	54	21	29	17	15	15	9	14	9	7	
Autres dérivés sur marchandises														
Dérivés de gré à gré	1 334	-	1 334	2 400	1 054	991	1 025	888	743	524	616	682	442	
Dérivés négociés en Bourse	63	-	63	963	38	37	39	43	64	68	77	30	30	
	1 397	-	1 397	3 363	1 092	1 028	1 064	931	807	592	693	712	472	
Exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales					153	155	286	225	443	437	347	440	350	
Exigence de fonds propres aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires liée aux REC					3 655	3 247	2 977	3 021	2 998	2 880	2 685	2 625	2 030	
Total des dérivés avant la compensation	22 226	3 386	25 612	22 093	8 088	7 310	7 407	7 218	7 278	7 032	6 461	6 594	5 190	
Moins : incidence des accords généraux de compensation ²			(14 253)											
Total des dérivés			11 359	22 093	8 088	7 310	7 407	7 218	7 278	7 032	6 461	6 594	5 190	

¹ Somme du coût de remplacement courant et des expositions futures éventuelles, rajustée pour tenir compte des accords généraux de compensation et de l'incidence des garanties totalisant 4 965 M\$ (3 373 M\$ au premier trimestre de 2017). Les garanties sont composées de liquidités de 3 956 M\$ (2 663 M\$ au premier trimestre de 2017) et de titres du gouvernement de 1 009 M\$ (710 M\$ au premier trimestre de 2017).

² Comprennent les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'ISDA, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹

(en millions de dollars)

Note de la CIBC Expositions aux entreprises	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T2/17						T1/17							
				ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR
De première qualité																	
10	0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	1 934	16	72	0,02	18	3	61	1 892	2	76	0,02	18	4	72
21	0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	478	276	64	0,03	19	4	19	470	264	64	0,03	18	4	19
24	0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	6 050	872	65	0,04	10	2	134	5 806	965	65	0,04	11	2	142
27	0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	8 967	726	65	0,05	12	3	306	8 740	634	65	0,05	13	3	282
31	0,07 %-0,09 %	A+	A1	5 239	1 621	65	0,08	31	17	871	4 227	1 425	65	0,08	34	19	791
34	0,09 %-0,12 %	A	A2	7 040	3 215	65	0,10	34	23	1 645	5 938	2 530	66	0,10	38	25	1 498
37	0,13 %-0,16 %	A-	A3	10 142	5 857	66	0,13	41	34	3 421	11 313	6 918	65	0,13	38	32	3 583
41	0,15 %-0,22 %	BBB+	Baa1	19 197	10 065	66	0,17	42	38	7 294	18 326	9 965	66	0,17	43	40	7 269
44	0,19 %-0,30 %	BBB	Baa2	15 518	8 019	66	0,24	43	45	6 919	13 884	6 578	67	0,25	43	46	6 318
47	0,31 %-0,38 %	BBB-	Baa3	16 528	7 983	68	0,33	37	48	7 960	15 798	8 526	67	0,34	39	50	7 948
				91 093	38 650	66	0,17	34	31	28 630	86 394	37 807	66	0,17	35	32	27 922
De qualité inférieure																	
51	0,39 %-0,61 %	BB+	Ba1	15 735	9 129	53	0,47	34	48	7 603	13 244	6 232	54	0,53	36	56	7 410
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	13 892	6 662	55	0,70	33	56	7 756	13 893	6 467	55	0,74	33	57	7 925
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	10 802	4 654	56	1,28	34	68	7 390	10 449	4 527	56	1,34	34	69	7 230
61	1,93 %-3,69 %	B+	B1	7 792	3 245	56	2,06	31	69	5 408	7 374	3 145	56	2,23	32	72	5 312
64	3,70 %-7,27 %	B	B2	4 407	1 553	57	4,09	31	85	3 732	4 260	1 317	58	4,44	34	93	3 980
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	1 214	279	54	8,72	33	118	1 432	1 068	252	56	9,10	33	120	1 279
				53 842	25 522	55	1,40	33	62	33 321	50 288	21 940	55	1,52	34	66	33 136
Liste de surveillance																	
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	680	340	53	18,05	43	208	1 413	849	392	52	18,42	36	174	1 482
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	76	9	50	16,72	59	277	210	96	19	36	17,03	43	208	199
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	664	297	52	34,63	33	173	1 149	784	521	53	33,49	26	138	1 083
				1 420	646	52	25,73	39	195	2 772	1 729	932	52	25,18	32	160	2 764
Défaut																	
90	100,00 %	D	C	456	55	50	100,00	30	209	953	561	6	55	100,00	29	211	1 186
				456	55	50	100,00	30	209	953	561	6	55	100,00	29	211	1 186
				146 811	64 873	62	1,18	34	45	65 676	138 972	60 685	62	1,37	34	47	65 008
Expositions aux entités souveraines																	
De première qualité																	
00	0,01 %-0,015 %	AAA	Aaa	32 041	189	65	0,01	3	-	143	29 701	189	65	0,01	5	1	236
10	0,016 %-0,025 %	AAA	Aaa	10 713	2 298	64	0,02	13	3	283	11 033	1 336	64	0,02	15	3	334
21	0,016 %-0,025 %	AA+	Aa1	3 081	1 503	63	0,02	11	2	64	2 777	1 475	63	0,02	12	2	61
24	0,016 %-0,025 %	AA	Aa2	1 957	375	67	0,02	38	7	137	2 089	374	67	0,02	39	7	149
27	0,026 %-0,035 %	AA-	Aa3	1 434	1 425	66	0,03	17	5	73	1 443	1 213	68	0,03	19	5	70
31	0,036 %-0,05 %	A+	A1	966	806	68	0,04	22	6	61	945	798	68	0,04	24	8	71
34	0,06 %-0,065 %	A	A2	868	811	67	0,05	17	7	65	867	753	67	0,05	16	7	61
37	0,066 %-0,08 %	A-	A3	688	671	66	0,08	14	9	59	354	325	67	0,09	17	11	39
41	0,09 %-0,16 %	BBB+	Baa1	348	115	70	0,14	21	13	46	670	445	67	0,15	16	11	72
44	0,16 %-0,26 %	BBB	Baa2	159	55	69	0,24	44	40	63	139	62	70	0,25	45	43	59
47	0,27 %-0,42 %	BBB-	Baa3	59	43	68	0,34	44	45	26	93	45	69	0,35	42	51	48
				52 314	8 291	65	0,02	8	2	1 020	50 111	7 015	66	0,02	11	2	1 200
De qualité inférieure																	
51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	581	237	50	0,53	12	15	87	70	35	53	0,55	46	59	41
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	37	19	57	0,73	45	80	30	502	207	39	0,76	8	12	59
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	10	2	64	1,40	33	66	6	13	4	64	1,45	31	62	8
61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	12	2	68	2,45	18	44	5	9	1	65	2,54	12	32	3
64	4,00 %-7,27 %	B	B2	8	-	67	6,00	30	94	8	10	-	64	6,23	39	133	13
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	1	-	-	9,57	77	372	5	2	-	-	9,77	75	362	6
				649	261	51	0,68	14	22	141	606	247	41	0,89	13	22	130
Liste de surveillance																	
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	2	3	67	16,72	25	118	2	2	3	67	17,03	25	119	2
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				2	3	67	16,72	25	118	2	2	3	67	17,03	25	119	2
Défaut																	
90	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				52 965	8 555	65	0,03	8	2	1 163	50 719	7 265	65	0,03	11	3	1 332

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE)¹ (suite)

(en millions de dollars)

				T2/17						T1/17								
Note de la CIBC	Expositions aux banques	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR		
					ECD						ECD							
De première qualité																		
10		0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	1 784	-	-	0,02	22	6	98	1 809	-	-	0,02	22	5	94
21		0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	104	88	-	0,02	9	3	3	34	82	-	0,03	35	11	4
24		0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	35 615	-	-	0,04	7	1	463	33 466	-	-	0,04	7	1	420
27		0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	6 128	-	-	0,05	17	6	377	5 504	-	-	0,05	15	6	328
31		0,07 %-0,09 %	A+	A1	14 440	50	65	0,08	24	9	1 273	12 612	50	65	0,08	23	9	1 096
34		0,09 %-0,12 %	A	A2	13 966	74	65	0,10	7	4	495	13 749	70	65	0,10	8	4	558
37		0,13 %-0,16 %	A-	A3	7 934	477	64	0,13	15	8	672	7 382	497	64	0,13	15	8	622
41		0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	4 226	90	66	0,17	15	11	480	4 248	280	64	0,17	15	12	529
44		0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	1 617	815	64	0,24	10	10	165	1 057	624	64	0,25	12	10	106
47		0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	548	104	64	0,34	19	20	112	1 095	104	64	0,35	15	19	203
					86 362	1 698	61	0,08	12	5	4 138	80 956	1 707	61	0,08	12	5	3 960
De qualité inférieure																		
51		0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	85	3	64	0,53	31	45	38	300	75	54	0,55	22	31	94
54		0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	452	-	-	0,73	12	19	84	350	1	63	0,76	5	9	31
57		1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	36	-	-	1,40	20	46	16	19	-	-	1,45	25	50	9
61		1,93 %-3,99 %	B+	B1	334	3	60	2,45	10	26	88	402	6	51	2,54	11	28	114
64		4,00 %-7,27 %	B	B2	484	-	-	6,00	16	60	289	580	-	-	6,23	18	68	394
67		7,28 %-12,11 %	B-	B3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					1 391	6	61	2,98	14	37	515	1 651	82	54	3,09	14	39	642
Liste de surveillance																		
70		12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	17,03	23	119	1
75		12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80		20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					-	-	-	16,72	5	27	-	1	-	-	17,03	18	90	1
Défaut																		
90		100,00 %	D	C	4	-	-	100,00	40	501	18	-	-	-	-	-	-	-
					4	-	-	100,00	40	501	18	-	-	-	-	-	-	-
					87 757	1 704	61	0,13	12	5	4 671	82 608	1 789	61	0,14	12	6	4 603
					287 532	75 132	62	0,65	23	25	71 510	272 299	69 739	62	0,75	23	26	70 947
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)																		
Très bon profil					1 024	10	60	-	-	70	717	1 229	9	56	-	-	70	861
Bon profil					106	-	-	-	-	91	96	105	-	-	-	-	90	95
Profil satisfaisant					52	17	71	-	-	115	60	58	18	67	-	116	67	
Profil faible					10	-	-	-	-	260	26	6	-	-	-	267	16	
Défaut					7	-	-	-	-	-	-	7	-	-	-	-	-	
					1 199	27	67	-	-	75	899	1 405	27	63	-	74	1 039	
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements					288 731	75 159	62	-	-	25	72 409	273 704	69 766	62	-	26	71 986	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹ (suite)

(en millions de dollars)

Note de la CIBC	Expositions aux banques	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T4/16					T3/16								
					ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR
De première qualité					2 002	-	-	0,02	19	5	95	5 233	-	-	0,01	10	2	130
10	0,03 %-0,03 %		AAA	Aaa	42	82	-	0,03	22	8	3	21	86	-	0,04	41	14	3
21	0,03 %-0,03 %		AA+	Aa1	33 810	-	-	0,04	7	1	431	31 882	-	-	0,04	7	1	430
24	0,04 %-0,05 %		AA	Aa2	4 833	-	-	0,05	21	8	372	10 093	-	-	0,05	16	4	434
27	0,05 %-0,06 %		AA-	Aa3	12 122	50	65	0,08	20	8	957	9 932	50	68	0,08	18	7	709
31	0,07 %-0,09 %		A+	A1	13 543	72	65	0,10	7	4	524	9 416	71	67	0,10	10	6	537
34	0,09 %-0,12 %		A	A2	7 619	497	64	0,13	14	8	602	8 112	447	67	0,13	14	9	711
37	0,13 %-0,16 %		A-	A3	5 334	232	65	0,17	12	10	532	2 955	280	67	0,17	15	11	313
41	0,17 %-0,22 %		BBB+	Baa1	1 193	624	64	0,25	12	10	118	3 354	624	67	0,25	12	11	371
44	0,23 %-0,30 %		BBB	Baa2	1 195	12	97	0,35	14	17	202	758	-	-	0,35	19	21	163
47	0,31 %-0,42 %		BBB-	Baa3	81 693	1 569	61	0,08	11	5	3 836	81 756	1 558	63	0,08	11	5	3 801
De qualité inférieure					383	81	54	0,55	26	34	129	148	78	59	0,55	39	57	84
51	0,43 %-0,61 %		BB+	Ba1	651	1	59	0,76	14	22	141	601	1	65	0,76	13	18	108
54	0,62 %-1,09 %		BB	Ba2	89	-	-	1,45	28	61	54	358	1	66	1,45	27	57	204
57	1,10 %-1,92 %		BB-	Ba3	172	8	53	2,54	14	38	66	162	1	74	2,54	11	25	41
61	1,93 %-3,99 %		B+	B1	403	-	-	6,23	14	50	201	709	3	64	6,23	17	61	434
64	4,00 %-7,27 %		B	B2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
67	7,28 %-12,11 %		B-	B3	1 698	90	54	2,23	17	35	591	1 978	84	59	2,98	19	44	871
Liste de surveillance					1	-	-	17,03	23	109	1	-	-	-	-	-	-	-
70	12,12 %-20,67 %		CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	17,03	12	53	-
75	12,12 %-20,67 %		CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80	20,68 %-99,99 %		CC à C	Ca	1	-	-	17,03	15	70	1	1	-	-	17,03	16	73	-
Défaut					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
90	100,00 %		D	C	83 392	1 659	61	0,12	11	5	4 428	83 735	1 642	63	0,15	11	6	4 672
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements					278 326	68 226	62	0,83	23	26	71 731	267 816	65 830	65	0,91	23	27	72 035
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)					1 467	5	60	-	-	70	1 027	1 856	4	50	-	-	70	1 299
Très bon profil					127	-	-	-	-	90	114	157	-	-	-	-	90	141
Bon profil					86	24	71	-	-	114	98	104	25	68	-	-	114	119
Profil satisfaisant					8	-	-	-	-	250	20	5	-	-	-	260	13	
Profil faible					7	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-
Défaut					1 695	29	69	-	-	74	1 259	2 127	29	66	-	-	74	1 572
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements					280 021	68 255	62	-	-	26	72 990	269 943	65 859	65	-	-	27	73 607

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et de l'atténuation du risque de crédit, et avant la provision pour pertes sur créances.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T2/17								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
		ECD								
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
Montants assurés utilisés et non utilisés ³		Tranches de PD								
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	93 376	-	-	0,01	5	1	868	1	1
	0,11 % - 0,20 %	399	-	-	0,18	22	21	84	-	22
Très faible	0,21 % - 0,35 %	722	-	-	0,25	20	21	154	-	22
	0,36 % - 0,50 %	1	-	-	0,46	18	26	-	-	27
Faible	0,51 % - 1,00 %	80	-	-	0,53	21	34	27	-	35
		94 578	-	-	0,01	5	1	1 133	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	12 642	42 558	30	0,04	32	3	437	2	4
	0,11 % - 0,20 %	6 045	6 852	88	0,14	24	8	454	2	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	378	1 130	34	0,34	36	21	80	-	23
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Faible	0,51 % - 1,00 %	292	972	30	0,53	31	26	75	-	28
	1,01 % - 2,00 %	151	456	33	1,17	36	50	75	1	55
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	27	67	41	4,29	38	114	31	-	135
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	8	21	36	26,55	36	211	16	1	332
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		19 543	52 056	38	0,11	29	6	1 168	6	6
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	61 781	s. o.	s. o.	0,06	21	3	2 007	8	3
	0,11 % - 0,20 %	14 101	s. o.	s. o.	0,18	23	9	1 237	6	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	18 402	s. o.	s. o.	0,32	19	11	1 999	11	12
	0,36 % - 0,50 %	312	s. o.	s. o.	0,43	22	15	48	-	16
Faible	0,51 % - 1,00 %	6 775	s. o.	s. o.	0,78	24	25	1 675	12	27
	1,01 % - 2,00 %	12 071	s. o.	s. o.	1,26	18	26	3 131	27	29
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	3 176	s. o.	s. o.	3,59	22	60	1 902	25	70
	5,01 % - 10,00 %	27	s. o.	s. o.	7,53	19	75	20	-	92
Haute	10,01 % - 99,99 %	341	s. o.	s. o.	33,08	22	120	408	24	207
Défaut	100,00 %	226	s. o.	s. o.	100,00	24	42	96	63	392
		117 212	s. o.	s. o.	0,67	21	11	12 523	176	13
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	29 342	35 559	76	0,04	89	3	734	11	3
	0,11 % - 0,20 %	8 400	6 277	67	0,15	84	7	601	11	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	3 034	488	83	0,24	84	10	315	6	13
	0,36 % - 0,50 %	6 675	3 240	62	0,40	86	16	1 073	23	20
Faible	0,51 % - 1,00 %	2 818	350	56	0,80	84	27	767	19	36
	1,01 % - 2,00 %	9 812	2 837	65	1,46	87	44	4 341	125	60
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	6 031	5 294	64	3,59	87	83	5 029	188	122
	5,01 % - 10,00 %	1 184	2 344	76	8,44	82	138	1 638	82	225
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 166	9 312	78	31,15	87	211	2 460	318	551
Défaut	100,00 %	41	-	-	100,00	84	224	92	31	1 176
		68 503	65 701	71	1,38	87	25	17 050	814	40
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	2 949	1 527	66	0,08	36	7	200	1	7
	0,11 % - 0,20 %	167	129	67	0,13	84	26	43	-	27
Très faible	0,21 % - 0,35 %	1 027	580	47	0,29	79	41	425	2	44
	0,36 % - 0,50 %	440	216	47	0,40	76	48	212	1	52
Faible	0,51 % - 1,00 %	913	570	53	0,69	76	65	590	5	71
	1,01 % - 2,00 %	3 088	159	55	1,40	84	97	2 992	36	112
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2 388	156	71	3,21	67	93	2 226	54	121
	5,01 % - 10,00 %	486	65	57	7,59	83	131	635	31	209
Haute	10,01 % - 99,99 %	727	184	59	44,74	40	83	605	83	227
Défaut	100,00 %	54	-	-	100,00	82	467	253	29	1 131
		12 239	3 586	59	4,49	65	67	8 181	242	92
		312 075	121 343	57	0,74	33	13	40 055	1 239	18

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada

Montants assurés utilisés et non utilisés ³

Tranches de PD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	% des pertes attendues ajustées			
						APR	Pertes attendues	% des pertes ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
Exceptionnellement faible	93 279	-	-	0,01	5	1	861	1	1
Très faible	694	-	-	0,26	20	22	152	-	23
Faible	85	-	-	0,47	16	24	-	-	24
	94 444	-	-	0,01	5	1	1 123	1	1

Montants non assurés non utilisés ⁴

Exceptionnellement faible	12 299	41 427	30	0,04	32	3	428	1	4
Très faible	546	1 614	34	0,30	35	19	104	1	20
Faible	280	930	30	0,53	31	26	73	-	28
Moyenne	145	445	33	1,16	35	48	70	1	54
Haute	31	76	41	4,30	36	111	34	-	131
Défaut	10	28	36	26,87	38	218	21	1	344
	17 926	49 630	36	0,11	30	6	1 071	6	6

Montants non assurés utilisés ⁴

Exceptionnellement faible	58 568	s. o.	s. o.	0,06	21	3	1 913	7	3
Très faible	12 392	s. o.	s. o.	0,18	21	8	1 013	5	9
Faible	18 954	s. o.	s. o.	0,31	20	11	2 080	12	12
Moyenne	284	s. o.	s. o.	0,43	22	15	43	-	16
Haute	6 333	s. o.	s. o.	0,78	22	24	1 529	11	26
Défaut	12 218	s. o.	s. o.	1,25	18	26	3 219	28	29
	2 970	s. o.	s. o.	3,60	21	59	1 767	23	69
	24	s. o.	s. o.	7,52	20	78	19	-	96
	334	s. o.	s. o.	34,26	22	122	408	24	214
	219	s. o.	s. o.	100,00	25	43	94	62	398
	112 296	s. o.	s. o.	0,68	20	11	12 085	172	13

Expositions au crédit renouvelables admissibles

Exceptionnellement faible	30 362	36 396	78	0,04	91	2	688	10	3
Très faible	11 490	12 726	69	0,14	88	7	817	14	9
Faible	2 434	2 766	74	0,29	86	13	308	6	16
Moyenne	4 182	3 876	62	0,38	83	15	623	13	19
Haute	4 262	3 788	63	0,62	90	23	1 000	23	30
	8 257	3 679	71	1,46	87	44	3 661	105	60
	5 251	1 211	76	3,54	88	83	4 373	162	122
	2 414	616	89	6,88	89	131	3 155	146	207
	1 295	408	81	31,05	89	209	2 709	355	552
	46	-	-	100,00	84	212	98	36	1 177
	69 993	65 466	74	1,43	89	25	17 432	870	40

Autres expositions associées au commerce de détail

Exceptionnellement faible	2 888	1 521	65	0,08	35	7	190	1	7
Très faible	178	163	69	0,13	84	26	46	-	27
Faible	963	574	45	0,29	80	42	405	2	45
Moyenne	406	306	53	0,40	77	48	196	1	52
	860	372	48	0,69	76	65	555	4	71
	2 965	193	57	1,39	84	97	2 867	35	111
	2 394	86	56	3,22	68	95	2 265	55	123
	484	82	67	7,53	83	130	628	30	208
	677	257	61	43,60	41	86	583	81	235
	56	-	-	100,00	82	409	230	33	1 150
	11 871	3 554	59	4,37	65	67	7 965	242	92
	306 530	118 650	58	0,75	34	13	39 676	1 291	18

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada

		T4/16								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
Montants assurés utilisés et non utilisés ³		Tranches de PD								
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	96 275	-	0,01	5	1	887	1	1	
	0,11 % - 0,20 %	397	-	0,18	22	21	83	-	21	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	701	-	0,26	20	22	155	-	23	
	0,36 % - 0,50 %	1	-	0,46	16	24	-	-	24	
Faible	0,51 % - 1,00 %	82	-	0,54	22	35	28	-	36	
		97 456	-	0,01	5	1	1 153	1	1	
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	11 914	40 153	30	0,04	32	3	411	1	4
	0,11 % - 0,20 %	5 485	5 970	92	0,14	24	7	403	2	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	525	1 531	34	0,30	35	19	97	1	20
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Faible	0,51 % - 1,00 %	275	913	30	0,53	31	25	70	-	27
	1,01 % - 2,00 %	140	431	32	1,16	35	48	67	1	53
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	26	61	42	4,25	38	115	30	-	135
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	11	31	34	26,97	37	211	22	1	334
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		18 376	49 090	37	0,11	29	6	1 100	6	6
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	55 276	s. o.	s. o.	0,06	21	3	1 822	7	3
	0,11 % - 0,20 %	11 154	s. o.	s. o.	0,18	22	8	883	4	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	17 677	s. o.	s. o.	0,31	20	11	1 956	11	12
	0,36 % - 0,50 %	282	s. o.	s. o.	0,42	22	15	42	-	16
Faible	0,51 % - 1,00 %	5 709	s. o.	s. o.	0,77	22	23	1 330	10	25
	1,01 % - 2,00 %	10 627	s. o.	s. o.	1,26	18	26	2 758	24	29
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2 833	s. o.	s. o.	3,61	22	59	1 678	22	69
	5,01 % - 10,00 %	30	s. o.	s. o.	7,49	20	78	24	-	96
Haute	10,01 % - 99,99 %	343	s. o.	s. o.	32,52	23	129	441	26	223
Défaut	100,00 %	192	s. o.	s. o.	100,00	26	42	81	56	406
		104 123	s. o.	s. o.	0,67	21	11	11 015	160	13
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	29 612	35 662	77	0,04	91	2	670	9	3
	0,11 % - 0,20 %	11 386	12 623	69	0,14	88	7	809	14	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	2 349	2 691	73	0,29	86	13	297	6	16
	0,36 % - 0,50 %	4 213	3 890	62	0,38	83	15	629	13	19
Faible	0,51 % - 1,00 %	4 218	3 785	63	0,62	90	23	989	23	30
	1,01 % - 2,00 %	8 191	3 662	70	1,46	87	44	3 636	105	60
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	5 237	1 205	75	3,54	88	83	4 365	162	122
	5,01 % - 10,00 %	2 459	617	89	6,86	89	131	3 218	149	207
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 347	439	79	29,92	89	209	2 809	355	538
Défaut	100,00 %	44	-	-	100,00	83	205	90	34	1 167
		69 056	64 574	73	1,44	89	25	17 512	870	41
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 350	1 547	64	0,07	68	13	170	1	13
	0,11 % - 0,20 %	165	147	70	0,13	84	26	42	-	27
Très faible	0,21 % - 0,35 %	951	561	45	0,30	81	42	403	2	45
	0,36 % - 0,50 %	394	281	55	0,40	77	49	191	1	52
Faible	0,51 % - 1,00 %	855	361	48	0,69	76	65	555	4	71
	1,01 % - 2,00 %	4 883	187	57	1,32	50	57	2 792	34	66
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 929	80	57	3,37	83	117	2 251	54	152
	5,01 % - 10,00 %	477	74	65	7,54	83	130	619	30	208
Haute	10,01 % - 99,99 %	672	251	60	44,03	41	85	572	79	232
Défaut	100,00 %	53	-	-	100,00	82	411	218	31	1 142
		11 729	3 489	58	4,48	64	67	7 813	236	92
		300 740	117 153	58	0,75	34	13	38 593	1 273	18

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T3/16								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
		ECD								
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
		Tranches de PD								
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
Exceptionnellement faible		99 816	-	-	0,01	5	1	952	1	1
Très faible		38	-	-	0,14	22	17	7	-	18
Faible		12	-	-	0,25	23	25	3	-	26
Moyenne		-	-	-	0,42	22	32	-	-	33
Haute		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut		-	-	-	-	-	-	-	-	-
		99 866	-	-	0,01	5	1	962	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible		16 604	39 094	42	0,03	23	2	374	1	2
Très faible		6 323	6 797	93	0,14	23	7	446	2	7
Faible		19	44	43	0,25	24	12	2	-	12
Moyenne		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute		507	1 129	45	0,56	23	20	100	1	21
Défaut		215	326	66	1,26	23	34	73	1	38
		368	826	45	2,43	23	50	182	2	56
		-	-	-	-	-	-	-	-	-
		14	22	65	15,06	24	126	18	1	172
		-	-	-	-	-	-	-	-	-
		24 050	48 238	50	0,13	23	5	1 195	8	5
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible		43 705	s. o.	s. o.	0,06	18	3	1 218	5	3
Très faible		17 234	s. o.	s. o.	0,15	22	7	1 243	6	8
Faible		13 010	s. o.	s. o.	0,31	18	10	1 291	7	11
Moyenne		264	s. o.	s. o.	0,41	22	15	39	-	16
Haute		5 899	s. o.	s. o.	0,77	22	23	1 366	10	25
Défaut		12 398	s. o.	s. o.	1,23	19	27	3 304	28	29
		2 514	s. o.	s. o.	3,49	20	54	1 357	17	63
		32	s. o.	s. o.	7,80	18	74	23	-	91
		367	s. o.	s. o.	28,90	21	110	405	22	184
		175	s. o.	s. o.	100,00	22	32	56	54	420
		-	-	-	-	-	-	-	-	-
		95 598	s. o.	s. o.	0,69	19	11	10 302	149	13
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible		32 065	38 437	76	0,04	91	3	817	12	3
Très faible		8 415	9 082	73	0,14	85	7	589	10	9
Faible		3 287	3 567	69	0,27	89	12	395	8	15
Moyenne		3 291	3 085	64	0,38	79	14	470	10	18
Haute		4 213	3 865	63	0,62	90	23	987	23	30
Défaut		8 117	3 737	70	1,47	87	44	3 605	104	60
		5 154	1 237	75	3,53	88	83	4 294	159	122
		2 430	614	90	6,89	90	132	3 203	149	208
		1 319	440	78	29,20	89	209	2 758	341	532
		43	-	-	100,00	83	191	82	34	1 172
		68 334	64 064	74	1,42	89	25	17 200	850	41
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible		1 349	1 541	65	0,07	68	13	171	1	13
Très faible		153	137	70	0,13	84	26	39	-	27
Faible		955	575	45	0,30	81	43	408	2	46
Moyenne		376	256	56	0,40	76	48	180	1	52
Haute		851	351	49	0,69	77	65	554	4	72
Défaut		4 800	193	56	1,32	49	56	2 698	32	65
		1 980	78	56	3,36	83	117	2 308	55	151
		476	77	64	7,54	83	131	622	30	209
		656	228	60	44,63	41	84	554	79	235
		51	-	-	100,00	82	403	205	30	1 104
		-	-	-	-	-	-	-	-	-
		11 647	3 436	58	4,47	64	66	7 739	234	92
		299 495	115 738	63	0,73	33	12	37 398	1 242	18

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche NI avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

² Calculé ainsi : (APR + 12,5 x pertes attendues) / ECD. Le calcul est fondé sur des montants non arrondis.

³ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs de PD et de PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR. Nous n'avons aucun montant utilisé ou non utilisé de marges de crédit hypothécaire

⁴ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires.

s. o. Sans objet.

RISQUE DE CRÉDIT EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PERTES

	T2/17		T1/17		T4/16		T3/16	
	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements								
Expositions aux entreprises	0,62	0,11	0,67	0,24	0,57	0,29	0,56	0,31
Expositions aux entités souveraines	0,02	-	0,01	-	0,01	-	0,01	-
Expositions aux banques	0,15	-	0,12	-	0,13	-	0,12	-
Portefeuilles de détail								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,08	0,01	0,08	0,01	0,07	0,01	0,07	0,01
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	4,01	3,05	3,97	3,05	3,68	2,97	3,66	2,86
Autres expositions associées au commerce de détail	2,46	1,02	2,41	1,06	2,38	1,07	2,21	1,04

	T2/16		T1/16		T4/15		T3/15	
	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements								
Expositions aux entreprises	0,53	0,25	0,52	0,13	0,54	0,11	0,55	0,10
Expositions aux entités souveraines	0,01	-	0,01	-	0,01	-	0,01	-
Expositions aux banques	0,11	-	0,13	-	0,12	-	0,14	-
Portefeuilles de détail								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,06	0,01	0,06	0,01	0,06	0,01	0,05	0,01
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	3,42	2,77	3,67	2,75	3,61	2,72	3,89	2,82
Autres expositions associées au commerce de détail	2,13	1,03	2,20	1,09	2,51	1,09	2,45	1,10

¹ Les niveaux de pertes réelles pour chaque trimestre représentent les radiations, moins les recouvrements majorés de la variation des provisions sur les prêts douteux des douze derniers mois, divisées par le solde impayé au début de la période de douze mois précédente. Le niveau de pertes attendues représente le niveau de pertes qui avait été prévu par les estimations en fonction des paramètres de Bâle au début de la période définie ci-dessus.

Les écarts entre les niveaux de pertes réelles et les niveaux de pertes attendues sont attribuables à ce qui suit :

Les pertes attendues sont généralement calculées à l'aide des paramètres de risque fondés sur tout le cycle économique alors que les pertes réelles sont établies à un moment dans le temps et reflètent les conditions économiques les plus à jour. Les paramètres fondés sur le cycle économique sont estimés afin d'inclure un horizon à long terme et ainsi les pertes réelles peuvent dépasser les pertes attendues lors de ralentissement économique et peuvent être inférieures aux pertes attendues en périodes de croissance économique.

EXPOSITIONS LIÉES AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ¹

(en millions de dollars) □

	T2/17					T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15	
	Montants utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré									Total
Prêts hypothécaires commerciaux	1 182	18	-	-	-	1 200	1 406	1 694	2 126	2 617	7 746	8 066	8 128	8 174
Institutions financières	33 569	4 130	11 775	73 530	12 651	135 655	131 665	134 727	126 294	120 458	120 593	127 879	133 913	127 897
Commerce de détail et de gros	4 385	2 597	-	256	47	7 285	7 187	6 967	7 001	7 016	6 769	6 806	6 466	6 336
Services aux entreprises	6 056	2 305	44	587	54	9 046	8 860	8 682	8 308	8 183	7 659	7 312	7 365	6 912
Fabrication – biens d'équipement	2 033	2 119	-	378	287	4 817	4 616	4 651	4 783	4 763	5 218	4 528	4 338	4 028
Fabrication – biens de consommation	2 943	1 640	-	230	62	4 875	4 566	4 546	4 705	4 621	4 403	4 065	4 144	3 714
Immobilier et construction	29 266	6 606	-	914	178	36 964	34 817	34 549	33 616	30 896	25 445	24 074	23 327	21 523
Agriculture	5 175	1 566	-	60	85	6 886	6 692	6 582	6 749	6 590	6 526	6 278	6 063	5 770
Pétrole et gaz	6 216	8 010	-	1 034	2 171	17 431	16 762	17 655	17 185	16 497	18 653	17 276	17 384	16 683
Mines	1 433	2 711	-	726	64	4 934	4 782	5 104	4 800	4 725	5 276	4 816	4 718	4 573
Produits forestiers	477	464	-	131	24	1 096	1 091	1 072	1 196	1 207	1 221	1 283	1 301	1 376
Matériel informatique et logiciels	781	394	-	30	8	1 213	1 125	1 108	1 198	1 346	1 179	1 112	1 147	904
Télécommunications et câblodistribution	733	1 028	-	432	131	2 324	2 058	2 040	2 138	2 126	2 321	2 241	2 169	2 007
Diffusion, édition et impression	493	135	-	-	8	636	872	889	899	884	730	681	691	771
Transport	3 272	1 784	-	534	687	6 277	5 891	5 867	5 731	5 254	5 175	4 999	4 906	4 570
Services publics	4 064	6 390	-	2 013	524	12 991	11 670	11 197	11 435	11 725	11 848	10 943	10 467	10 381
Éducation, soins de santé et services sociaux	2 539	928	80	96	303	3 946	3 699	3 624	3 699	3 573	3 443	2 971	2 832	2 776
Gouvernements	22 477	3 697	709	391	3 881	31 155	25 945	29 067	28 080	26 096	28 933	24 970	24 664	12 804
	127 094	46 522	12 608	81 342	21 165	288 731	273 704	280 021	269 943	258 577	263 138	260 300	264 023	241 199

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

ECD EN VERTU DE L'APPROCHE STANDARD

(en millions de dollars)

	Catégorie de pondération du risque							Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	
T2/17								
Expositions aux entreprises	-	-	-	-	-	3 759	4	3 763
Expositions aux entités souveraines	3 890	302	-	270	-	530	34	5 026
Expositions aux banques	-	1 552	-	221	-	222	-	1 995
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	-	-	-	-	2 445	-	251	2 696
Autres expositions associées au commerce de détail	-	-	-	-	814	-	64	878
	3 890	1 854	-	491	3 259	4 511	353	14 358
T1/17	3 828	1 757	-	366	3 068	4 207	349	13 575
T4/16	3 673	1 910	-	509	3 133	4 480	417	14 122
T3/16	3 767	1 929	-	383	3 022	4 299	431	13 831
T2/16	3 570	1 799	-	366	2 863	4 087	440	13 125
T1/16	4 178	1 963	-	280	3 196	4 715	532	14 864
T4/15	4 157	1 560	-	263	2 964	4 332	494	13 770
T3/15	4 201	1 507	-	221	2 931	4 288	553	13 701
T2/15	3 832	1 258	-	249	2 748	4 006	518	12 611

EXPOSITIONS COUVERTES PAR DES CAUTIONNEMENTS ET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT ¹

(en millions de dollars)

	T2/17			T1/17			T4/16			T3/16		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	9 000	2 385	3 949	8 985	988	4 142	8 433	1 078	5 328	7 833	1 071	3 810
Expositions aux entités souveraines	18	9 026	-	111	9 243	-	113	10 091	-	114	6 226	-
Expositions aux banques	-	1 633	33 312	-	1 675	31 469	-	1 810	32 633	-	5 086	31 589
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 352	92 225	-	2 210	92 235	-	2 215	95 242	-	2 210	97 656	-
Autres expositions associées au commerce de détail	-	12	-	-	13	-	-	14	-	-	16	-
	11 370	105 281	37 261	11 306	104 154	35 611	10 761	108 235	37 961	10 157	110 055	35 399

	T2/16			T1/16			T4/15			T3/15		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	7 253	1 142	3 043	7 265	1 382	1 629	7 523	1 238	4 685	8 263	751	4 346
Expositions aux entités souveraines	18	8 556	-	-	7 655	-	-	4 383	-	-	3 048	-
Expositions aux banques	-	1 861	30 672	-	2 234	30 649	-	3 211	32 189	-	2 886	35 321
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 199	100 408	-	2 056	101 158	-	1 884	102 154	-	1 649	102 009	-
Autres expositions associées au commerce de détail	-	17	-	-	19	-	-	22	-	-	24	-
	9 470	111 984	33 715	9 321	112 448	32 278	9 407	111 008	36 874	9 912	108 718	39 667

EXPOSITIONS TITRISÉES EN TANT QU'ÉTABLISSEMENT CÉDANT ²

(en millions de dollars)

	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15
	Total								
Prêts hypothécaires commerciaux									
Titrisés	7	63	156	194	209	223	225	228	230
Vendus	7	63	156	194	209	223	225	228	230

¹ Ce tableau présente les renseignements concernant les facteurs d'atténuation du risque de crédit appliqués aux expositions en vertu de l'approche NI avancée.

² Aucuns prêts douteux bruts ni autres prêts en souffrance ou radiations nettes pour la période présentée.

EXPOSITIONS LIÉES AUX FONDS MULTICÉDANTS SOUTENUS PAR LES BANQUES

(en millions de dollars)

	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15
Montant de l'actif									
Prêts hypothécaires à l'habitation canadiens	502	589	546	593	-	-	-	-	-
Contrats de location – automobile/parc	1 178	1 248	1 070	1 147	1 223	1 292	930	987	743
Prêts automobiles	809	911	1 054	577	677	778	884	485	560
Prêts aux franchises	477	449	468	470	461	409	391	398	373
Cartes de crédit	720	875	875	725	710	710	710	710	710
Locations de matériel et prêts pour le matériel	1 118	1 257	1 364	1 218	1 186	1 198	950	988	628
Comptes clients	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Financement de stocks des concessionnaires	55	55	55	55	55	55	115	145	125
	4 859	5 384	5 432	4 785	4 312	4 442	3 980	3 713	3 139
Prêts douteux et autres prêts en souffrance ¹	20	19	18	17	18	18	16	16	18

EXPOSITIONS TOTALES LIÉES À LA TITRISATION (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	T2/15				
	Placements et prêts	Facilités de liquidité et de crédit inutilisées	Dérivés de crédit vendus	Exposition totale	Expositions liées aux activités de retitrisation ²	Exposition totale							
Autres que de négociation													
<u>Créances titrisées de tiers ³</u>													
Fonds multicédants soutenus par la CIBC et entités émettrices structurées	368	7 203	-	7 571	-	7 896	7 921	7 348	6 424	6 352	5 561	5 631	5 117
Entités émettrices structurées par des tiers	3 827	1 109	39	4 975	117	5 105	10 942	11 400	11 153	12 516	10 315	10 306	9 851
Négociation ⁴	109	-	-	109	-	146	125	155	159	277	247	345	252
ECD totale	4 304	8 312	39	12 655	117	13 147	18 988	18 903	17 736	19 145	16 123	16 282	15 220

- ¹ Les prêts douteux et autres prêts en souffrance sont liés aux actifs qui sont donnés en garantie au titre des billets à court terme émis par les fonds multicédants. La CIBC ne conserve aucune exposition directe au risque de crédit relativement aux actifs des fonds multicédants. Le risque de perte lié à ces actifs est réduit de façon considérable grâce aux améliorations des modalités de crédit proposées par chaque programme pour ces fonds multicédants. Dans certains cas, le montant des prêts douteux et des autres prêts en souffrance est lié à un groupe d'actifs, qui peut être financé par de nombreuses parties en plus des fonds multicédants soutenus par la CIBC. Les fonds multicédants soutenus par la CIBC ne sont exposés qu'au prorata des montants des prêts douteux et des autres prêts en souffrance, en fonction du montant proportionnel des participations qu'ils financent, et non le montant total lié au groupe d'actifs susmentionné.
- ² Les expositions liées aux activités de retitrisation comprennent un montant de 79 M\$ (110 M\$ au premier trimestre de 2017) en placements et prêts, un montant de néant (néant au premier trimestre de 2017) en facilités de crédit inutilisées et un montant de 38 M\$ (37 M\$ au premier trimestre de 2017) en dérivés de crédit vendus.
- ³ Comprennent les titres adossés à des prêts avec flux groupés, le papier commercial adossé à des créances, les titres privilégiés de fiducies, les titres adossés à des créances avec flux groupés et d'autres titres. Il n'y avait pas d'expositions liées à la titrisation relativement aux propres actifs titrisés de la Banque. Il n'y avait pas d'expositions liées à la titrisation relativement aux propres actifs titrisés de la Banque.
- ⁴ Comprend les titres adossés à des créances mobilières.

EXPOSITIONS LIÉES À LA TITRISATION – ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T2/17						T1/17					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	109	-	14	-	1	-	146	-	14	-	1	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	109	-	14	-	1	-	146	-	14	-	1	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	2 950	74	213	30	17	2	3 136	102	235	41	19	3
BB+ à BB-	14	-	171	-	14	-	13	-	163	-	13	-
Cote inférieure à BB-	2 964	74	384	30	31	2	3 149	102	398	41	32	3
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	6 771	-	474	-	38	-	7 110	-	498	-	40	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formule réglementaire	6 771	-	474	-	38	-	7 110	-	498	-	40	-
Expositions non cotées ²	2 694	38	300	152	24	12	2 595	37	343	118	28	9
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	12 429	112	1 158	182	93	14	12 854	139	1 239	159	100	12
Exposition totale	12 538	112	1 172	182	94	14	13 000	139	1 253	159	101	12

(en millions de dollars)

	T4/16						T3/16					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	125	-	12	-	1	-	155	-	15	-	1	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	125	-	12	-	1	-	155	-	15	-	1	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3 662	373	272	238	22	19	4 118	540	305	317	24	25
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	13	-	168	-	13	-	13	-	163	-	13	-
Formule réglementaire	3 675	373	440	238	35	19	4 131	540	468	317	37	25
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	7 192	-	523	-	42	-	6 375	-	446	-	36	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formule réglementaire	7 192	-	523	-	42	-	6 375	-	446	-	36	-
Expositions non cotées ²	7 323	44	811	206	65	16	7 410	46	868	191	70	15
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	18 190	417	1 774	444	142	35	17 916	586	1 782	508	143	40
Exposition totale	18 315	417	1 786	444	143	35	18 071	586	1 797	508	144	40

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

EXPOSITIONS LIÉES À LA TITRISATION – ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI) (suite)

(en millions de dollars)

	T2/16						T1/16					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	159	-	12	-	1	-	277	-	22	-	2	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	159	-	12	-	1	-	277	-	24	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	4 057	628	293	346	23	28	4 441	715	321	382	26	31
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	13	-	157	-	13	-	14	-	175	-	14	-
	4 070	628	450	346	36	28	4 455	715	496	382	40	31
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	5 501	-	385	-	30	-	5 390	-	377	-	30	-
BB+ à BB-	5 501	-	385	-	30	-	5 390	-	377	-	30	-
Formule réglementaire	7 086	44	663	129	53	10	7 977	50	717	127	57	10
Expositions non cotées ²	-	1	-	8	-	1	-	1	-	9	-	1
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	16 657	673	1 498	483	119	39	17 822	766	1 590	518	127	42
Exposition totale	16 816	673	1 510	483	120	39	18 099	766	1 614	518	129	42

(en millions de dollars)

	T4/15						T3/15					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	247	-	20	-	2	-	344	-	28	-	2	-
Expositions non cotées	-	-	4	-	-	-	1	-	6	-	1	-
Total des expositions liées à la négociation	247	-	24	-	2	-	345	-	34	-	3	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	4 015	747	292	391	23	31	4 153	879	301	433	24	35
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	13	-	163	-	13	-	13	-	164	-	13	-
	4 028	747	455	391	36	31	4 166	879	465	433	37	35
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	4 785	-	335	-	27	-	4 405	-	308	-	25	-
BB+ à BB-	4 785	-	335	-	27	-	4 405	-	308	-	25	-
Formule réglementaire	5 969	66	497	325	40	26	6 103	68	590	252	46	20
Expositions non cotées ²	-	1	-	8	-	1	13	1	7	8	1	1
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	14 782	814	1 287	724	103	58	14 687	948	1 370	693	109	56
Exposition totale	15 029	814	1 311	724	105	58	15 032	948	1 404	693	112	56

¹ Net des sûretés financières d'un montant de 5 M\$ (8 M\$ au premier trimestre de 2017) pour les expositions aux retitrisations.

² Expositions non cotées qui ne sont pas assujetties à la formule réglementaire.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan; ii) l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF; et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou d'événements externes est calculé au moyen de l'approche de mesure avancée et de l'approche standard. Au cours de la période allant du troisième trimestre de 2014 au quatrième trimestre de 2018, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie et l'APR aux fins du total des fonds propres différeront en raison de l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC. Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée pour le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant l'exigence de fonds propres calculée selon Bâle I à celle calculée selon Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les exigences de fonds propres selon Bâle III et le plancher selon Bâle I est ajoutée aux APR.

Approche de mesure avancée (AMA) visant le risque opérationnel

Approche tenant compte du risque pour calculer les exigences de fonds propres du risque opérationnel en fonction des modèles internes de mesure du risque, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs de mesure du risque.

Approche des modèles internes pour mesurer le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres pour le risque de crédit fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque, telles que la PD, la PCD ou l'ECD, sous réserve de l'approbation du BSIF. Un plancher provisoire de fonds propres fondé sur les exigences de Bâle I est également calculé par les banques en vertu de l'approche NI avancée pour le risque de crédit. et un rajustement des APR pourrait être requis, selon les exigences du BSIF.

Approche standard du risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans l'Accord de Bâle. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Approche standard du risque opérationnel

Approche appliquée au produit brut moyen des trois dernières années et dont les fonds propres sont fondés sur des pourcentages réglementaires variant selon le secteur d'activité.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant des prêts déjà consentis à des clients.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Expositions du ratio de levier

Aux fins du ratio de levier, l'exposition se définit en vertu des règlements comme la somme des actifs financiers au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés, des expositions sur cessions temporaires de titres avec la possibilité d'une forme restreinte de compensation sous réserve de certaines conditions, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, achats à terme d'éléments d'actif, crédits de confirmation et lettres de crédit commercial, et expositions liées à la titrisation).

Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles

Catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclues avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces risques seraient inclus dans Autres risques liés au portefeuille de détail.

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Expositions aux entités souveraines

Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions aux entreprises

Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires selon Bâle III, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux ouvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de première catégorie comprennent les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires plus d'autres éléments de fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Selon Bâle III, les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière; les instruments de fonds propres non admissibles sont exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Méthode de notations internes pour mesurer les expositions liées aux titrisations

Méthode de calcul des fonds propres pour les titrisations offerte aux banques dont l'utilisation de l'approche NI avancée a été approuvée pour les expositions sous-jacentes titrisées. L'approche NI avancée pour les titrisations comprend plusieurs méthodes aux fins du calcul (approche fondée sur les notations, formule réglementaire, méthode d'évaluation interne).

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Portefeuilles de détail

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des particuliers et à des PME où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié à l'exposition.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.

Ratio de levier

Représente les fonds propres de première catégorie divisés par les expositions du ratio de levier.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, lesquelles se fondent sur le chapitre des normes du CBCB. Au cours de la période commençant au troisième trimestre de 2014 jusqu'au quatrième trimestre de 2018, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera fondé sur différents niveaux d'APR, selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Risque opérationnel

Risque de perte découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou encore de systèmes ou d'événements externes.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou une autre forme de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.